



Conseil économique
et social

596
Distr.
GENERALE

E/1989/43
19 avril 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

[IN] 1989/43

MAY 2 1989

1989/43

Première session ordinaire de 1989
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

ADMINISTRATION ET FINANCES PUBLIQUES

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport présente, conjointement avec les commentaires du Secrétaire général, les principales observations et recommandations de la neuvième Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenue du 14 au 23 mars 1989 au Siège de l'ONU, conformément à la décision 1988/115 du Conseil économique et social. Les experts ont examiné a) les principaux problèmes qui se posent actuellement en matière d'administration et de finances publiques dans les pays en développement, b) les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques, y compris le programme de travail ordinaire, les activités de coopération technique et le projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 et c) le Programme d'action spécial pour l'administration et la gestion publiques en Afrique. Les experts ont formulé des recommandations sur les mesures à prendre aux échelons tant national qu'international.

Les experts ont passé en revue les grandes questions auxquelles se trouvent actuellement confrontés les systèmes d'administration et de finances publiques dans les pays en développement et défini diverses mesures à prendre à l'échelon national dans le domaine des politiques et des programmes afin d'améliorer l'efficacité de la gestion du secteur public dans le cadre du processus du développement national. Ces mesures portaient sur les domaines suivants : analyse des politiques et élaboration de stratégies possibles; mise en valeur des ressources humaines et perfection des cadres; administration des fonds publics : problèmes liés à la gestion financière; entreprises publiques;

* E/1989/30.

et mise en place de systèmes d'information publique et gestion de ces systèmes. Les experts ont proposé que le rapport de la neuvième Réunion soit porté à l'attention des gouvernements de tous les Etats Membres pour examen et mesures appropriées.

Les experts ont également recommandé plusieurs activités à entreprendre à l'échelon international, en particulier dans le cadre du programme central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques. Le Secrétaire général suggère que, dans les limites des ressources disponibles, ces recommandations soient incorporées dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Les experts ont reconnu l'utilité que présente pour les pays en développement le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies et noté avec satisfaction la croissance continue des activités de coopération technique dans le domaine de l'administration et des finances publiques. Ils ont fait plusieurs recommandations spécifiques sur la manière de procéder pour que les activités de recherche et de coopération technique contribuent davantage à l'amélioration des systèmes de gestion publique des pays en développement. En ce qui concerne le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, les experts ont examiné cinq sous-programmes proposés par le Secrétaire général et suggéré d'ajouter les domaines suivants : la déontologie dans la fonction publique et la relation entre les citoyens et l'administration. Ils ont suggéré que le Secrétaire général formule, pour les sous-programmes, des titres appropriés qui soient suffisamment larges pour englober les questions qui se posent actuellement et celles qui pourraient surgir dans les années 90. Les experts ont estimé que la nouvelle structure du projet de plan à moyen terme représentait une amélioration mais ils ont fait observer que le programme qui regroupait la planification du développement, l'administration publique, les questions financières et la gestion, était extrêmement large. A leur avis, il serait peut-être utile de faire une distinction entre les programmes relevant de la planification du développement et ceux qui concernaient l'administration et les finances publiques.

Les experts ont insisté pour que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mobilise des ressources adéquates pour le Programme d'action spécial pour l'administration et la gestion publiques en Afrique. Ils ont recommandé que ce dernier reçoive une assistance de la part du Programme de renforcement des capacités de gestion qui avait été mis en place récemment par le PNUD.

Les experts ont noté que la Déclaration de l'autonomie locale soulignait l'importance des pouvoirs locaux dans le développement national. Ils ont précisé qu'il n'était pas possible de procéder à un examen complet de la Déclaration du fait que 11 gouvernements seulement avaient présenté des observations au Secrétaire général sur ce sujet. Les experts ont donc recommandé au Secrétaire général de prier les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de soumettre des observations dans les plus brefs délais.

Il a été recommandé que la dixième Réunion d'experts soit convoquée en 1991. Outre l'examen du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration et de finances publiques, cette réunion devrait

examiner les progrès accomplis dans l'application des diverses recommandations faites lors de la neuvième Réunion et examiner, entre autres, les questions ci-après : a) capacité des pays en développement en matière d'analyse des politiques et de formulation de stratégies possibles; b) contribution de la gestion financière à l'amélioration de la productivité et de l'efficacité des services administratifs et rôle de la coopération technique entre les pays en développement dans ce domaine; et c) Programme d'action spécial pour l'administration et la gestion publiques en Afrique et Programme de renforcement des capacités de gestion du PNUD. Le Secrétaire général soumet cette recommandation à l'approbation du Conseil.

Sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social, le Secrétaire général a inclus une proposition en vue du prochain examen du programme, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

INTRODUCTION

1. La neuvième Réunion d'experts chargés d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies s'est réunie du 14 au 23 mars 1989 au Siège de l'ONU, conformément à la décision 1988/115 du Conseil économique et social. Vingt-deux experts originaires de différentes régions du monde et représentant différents systèmes et pratiques en matière d'administration et de finances publiques ont été invités à la Réunion. En outre, y ont également assisté les représentants d'organismes des Nations Unies, d'institutions spécialisées, d'institutions interrégionales et régionales et d'organisations non gouvernementales et autres organisations.

2. Les experts ont examiné le programme de travail ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques, y compris la préparation du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les moyens qui s'offrent de renforcer la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de l'administration et des finances publiques, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action spécial pour l'administration et la gestion publique en Afrique. En étudiant les principaux problèmes qui se posent actuellement en matière d'administration et de finances publiques dans les pays en développement, les experts ont accordé une importance particulière au renforcement du rôle de l'administration publique en ce qui concerne la promotion et la gestion d'autres méthodes de développement, de manière à faciliter un processus de développement équilibré et accéléré dans ces pays.

3. Les experts ont formulé plusieurs recommandations sur les mesures à prendre aux échelons national et international. Le rapport de la Réunion est soumis au Conseil en tant qu'additif au présent rapport.

I. PROBLEMES QUI SE POSENT ACTUELLEMENT EN MATIERE D'ADMINISTRATION ET DE FINANCES PUBLIQUES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

4. Les experts ont examiné les problèmes de gestion du secteur public qui se posent dans cinq grands domaines et formulé à ce sujet plusieurs recommandations. Ces domaines étaient les suivants : analyse des politiques et élaboration de stratégies possibles; mise en valeur des ressources humaines et perfectionnement des cadres; administration des fonds publics : problèmes liés à la gestion financière; entreprises publiques; et mise en place de systèmes d'information publique et gestion de ces systèmes.

5. Les experts se sont déclarés d'avis que l'amélioration du processus de formulation des politiques, en particulier l'élargissement du champ d'action des organes centraux, revêtait une importance considérable dans les pays en développement, même dans des situations normales, et exigeait une attention d'autant plus grande que de nombreux pays se trouvaient confrontés à de graves difficultés économiques et sociales qui compromettaient leur croissance et leur développement. Les experts ont fait observer que, dans certains cas, le problème n'était plus d'assurer la croissance mais d'éviter un nouveau recul. Bien souvent, les

gouvernements avaient renoncé à définir de grandes orientations et ne pouvaient que répondre aux exigences et aux pressions exercées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

6. Les experts ont fait observer que l'amélioration de la formulation des politiques exigeait un appui et des facilités institutionnelles et techniques adéquates, qu'il s'agisse d'analyser les politiques ou d'élargir le champ des options possibles. Ils ont noté cependant que le manque de temps et de ressources, les facteurs exogènes, les obstacles imprévus ou les considérations d'ordre politique et de sécurité, rendaient parfois difficile l'analyse des problèmes qui se posent dans le domaine de la formulation des politiques et d'identifier d'autres orientations. Néanmoins, les experts ont conclu que les possibilités d'améliorer la formulation des politiques grâce à un appui au niveau de l'analyse restaient importantes.

7. Les experts ont examiné plusieurs problèmes qui se posent en matière de formulation et d'application des politiques dans bon nombre de pays, à savoir entre autres : difficultés que représente l'intégration des considérations ou valeurs d'ordre politique dans toute stratégie proposée; faiblesse des institutions chargées de contribuer à la formulation des politiques (planification, budgétisation, gestion économique et administration des finances publiques); divergence de vues entre les divers départements et organes gouvernementaux dont la réduction n'est pas facilitée par l'absence d'objectifs qui s'articuleraient de façon cohérente; absence de liens de coopération entre les organes ayant à traiter de problèmes multisectoriels; et difficultés qu'il y a à concilier les priorités au niveau des produits et les réglementations au niveau des intrants et des processus. Les experts ont examiné également certaines réactions communes face aux problèmes qui se posent (refus d'admettre l'existence de ces problèmes, adoption de mesures qui, pour être officielles, n'en sont pas moins inefficaces) et les ont jugées inadéquates.

8. Les experts ont noté qu'il n'existait pas de solution qui serait applicable à tous les pays et à toutes les situations mais ils ont dit que, dans presque tous les cas, il importait de créer et de mettre au point des mécanismes qui permettraient de choisir entre un plus grand nombre de stratégies possibles. Ils ont suggéré quelques directives destinées à rendre le processus de formulation des politiques transparent et plus ouvert, à accroître la participation des institutions qui sont en mesure d'élaborer ou de suggérer des stratégies possibles et à améliorer la coordination entre les organismes clefs en matière de formulation des politiques.

9. Les experts ont souligné la nécessité d'examiner cette question et recommandé que la Division de l'administration pour le développement du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies patronne, encourage et dirige la réalisation d'études comparatives, destinées à mettre en lumière la nature du processus de formulation des politiques, les caractéristiques des intrants à prendre en considération aux fins de l'analyse, le rôle de la fonction publique dans ce processus, et les institutions, instruments et stratégies auxquels on a recourt actuellement. Les experts ont estimé qu'il serait utile d'entreprendre des études sectorielles et suggéré à cette fin un certain nombre de secteurs précis.

10. Les experts ont identifié plusieurs questions fondamentales en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines et le perfectionnement des cadres, en particulier la nécessité de politiques et programmes appropriés. Ils ont reconnu que la qualité et l'effectif des ressources humaines était un facteur qui déterminait le niveau de capacité des organismes publics et que la mise en valeur de ces ressources était une tâche de longue haleine qui exigeait une stratégie globale comportant toute une gamme de mesures. Ils ont noté également l'importance du perfectionnement des cadres pour ce qui est d'améliorer la gestion publique et suggéré des méthodes et des directives devant permettre d'améliorer les systèmes de gestion du personnel dans la fonction publique et d'assurer une formation efficace du personnel de gestion à tous les niveaux, en particulier aux échelons supérieurs. Les experts ont également demandé à l'Organisation des Nations Unies d'aider les pays en développement à :

a) Etablir une base statistique de la fonction publique; une telle base viserait essentiellement à déterminer le nombre effectif de fonctionnaires et à préciser leur répartition entre les différents corps afin de définir les besoins en personnel du point de vue du nombre, de la qualité, du niveau et de la formation;

b) Obtenir un appui financier pour promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et participer à l'organisation de programmes pilotes de formation à la gestion et renforcer la capacité des institutions nationales chargées du perfectionnement des cadres.

11. Les experts ont noté qu'une bonne gestion du système d'information était un élément important pour ce qui est d'améliorer l'efficacité de la gestion publique dans le cadre du processus de développement national. Ils ont examiné plusieurs questions fondamentales concernant l'utilisation actuelle des techniques d'information dans l'administration publique, y compris les raisons de l'utilisation à mauvais escient ou de la sous-utilisation de ces techniques, ainsi que les questions relatives à la disponibilité en temps voulu et au contrôle de qualité. Les experts ont appelé l'attention sur les directives, politiques et stratégies formulées par l'Organisation des Nations Unies en matière de gestion des systèmes d'information publique. Ils ont noté également que l'établissement de normes et d'un cadre juridique approprié dans lequel s'inscrivent les systèmes d'information publique était une question qui demandait sans doute à être étudiée attentivement à l'avenir.

12. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, les experts ont noté que de graves difficultés, dont témoignaient l'augmentation des déficits budgétaires et l'alourdissement de la dette, conduisait à une crise financière dans la plupart des pays en développement, qui se manifestait à la fois au niveau des politiques et dans le fonctionnement des mécanismes financiers. Les experts ont examiné les principales dimensions de cette crise et les tentatives faites pour la résoudre. Ils ont suggéré d'agir en priorité dans les domaines suivants : a) forger des liens plus étroits entre le système de planification stratégique, la budgétisation et l'établissement des budgets prévisionnels et les systèmes de contrôle; b) tenir compte dans la planification des dépenses des incertitudes de l'économie; c) renforcer l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation des ressources publiques et d) faire en sorte que les systèmes de comptabilité fournissent des données à jour et contribuent à renforcer dans l'ensemble l'élément "responsabilité".

13. Les experts ont recommandé que, dans le domaine de la gestion des fonds publics, l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de ses activités de coopération technique et de fond, fournisse une assistance aux pays en développement qui porte sur les domaines suivants :

a) Harmonisation des procédures budgétaires pour ce qui est de la formulation, de l'application et de l'évaluation;

b) Etudes comparatives des politiques et processus budgétaires en ce qui concerne :

i) La mobilisation des ressources;

ii) Le contrôle de la croissance des dépenses ordinaires non prévues;

iii) Les mécanismes d'ajustement aux changements et à l'incertitude;

c) L'amélioration du rapport coût-efficacité au sein de l'administration;

d) L'amélioration des systèmes de comptabilité de façon à disposer en temps voulu de données exactes et à renforcer l'efficacité au niveau de l'exécution ainsi que la productivité.

14. Les experts ont examiné les efforts de réforme en cours dans le domaine des entreprises publiques, en particulier la privatisation et la rationalisation du secteur dans son ensemble, afin de rendre celui-ci moins tributaire de l'appui gouvernemental. Ils ont noté qu'on s'accordait de plus en plus à penser que, quel que soit le système politique, il fallait exposer les entreprises appelées à rester dans le secteur public à la discipline des principes du marché ou à des situations de concurrence analogues, de façon à améliorer leur productivité.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES PUBLIQUES ET PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997

15. Au cours de l'examen du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques, les experts ont noté qu'outre les travaux qui avaient été réalisés par le programme central, des travaux sur les aspects régional et sectoriel de l'administration publique avaient été effectués par certaines commissions régionales et certaines institutions spécialisées et que ces activités avaient essentiellement un caractère complémentaire et se renforçaient mutuellement. Ils ont estimé que les activités menées dans le cadre du programme central, telles qu'elles figuraient dans les budgets-programmes biennaux, reflétaient pleinement les objectifs et les priorités du plan à moyen terme en cours et seraient utiles aux pays en développement. Ils se sont félicités de la croissance continue des activités de coopération technique dans le domaine de l'administration et des finances publiques. A leur avis, ces activités soulignaient l'importance de la gestion pour le développement et reflétaient la priorité croissante que les gouvernements attachaient à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité dans la gestion du secteur public.

16. Les experts ont proposé plusieurs thèmes spécifiques présentant un intérêt pour les pays en développement, au sujet desquels le programme central de l'Organisation des Nations Unies pourrait entreprendre des recherches et des travaux analytiques et fournir des orientations techniques aux pays en développement. Parmi ces thèmes figuraient la relation entre la productivité et la décentralisation; la nature, la portée et l'efficacité de l'administration régulatoire; les moyens de promouvoir la responsabilité dans le secteur public; et l'évaluation de l'impact des mesures de réforme administrative.

17. Les experts ont noté qu'en ce qui concerne les activités de coopération technique, il fallait avant tout améliorer leur qualité et leur efficacité et veiller à ce qu'elles correspondent mieux aux besoins des pays et aux stratégies nationales. Ils ont souligné l'importance de la formation pour la mise en valeur des ressources humaines, la nécessité de motiver le personnel pour qu'il participe aux efforts de réforme ainsi que l'importance de la création d'institutions, de la revitalisation des institutions existantes et de la formation de personnel de contrepartie. Les experts ont suggéré plusieurs moyens - notamment, publication de monographies et de manuels - d'améliorer l'efficacité des activités de coopération technique et de fonds dans le domaine de l'administration et des finances publiques. Ils ont recommandé de recourir largement aux experts de la région, de sensibiliser les consultants externes aux conditions et à la culture locales et d'adapter les politiques et techniques aux besoins locaux. Les experts ont estimé que des possibilités de coopération technique entre pays en développement en matière d'administration et de finances publiques étaient très nombreuses. Ce qui importait, c'était de procéder à un échange de données d'expérience sur les politiques et les stratégies qui avaient réussi. C'était à l'échelon régional ou sous-régional que cela pouvait le mieux se faire, grâce à la mise en place de mécanismes appropriés en vue d'améliorer la communication et la diffusion des informations.

18. Les experts ont suggéré d'harmoniser les objectifs du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 avec la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement. Aux fins des délibérations, les experts ont jugé utile le classement des différentes questions dans cinq domaines de sous-programmes se rapportant à l'administration et aux finances publiques : gestion des priorités et des politiques dans le secteur public; améliorations structurelles et institutionnelles; mobilisation des ressources et gestion financière; mise en valeur des ressources humaines dans la fonction publique; et gestion de l'information dans la fonction publique. Les experts ont également recommandé que la question de la déontologie dans la fonction publique et celle des relations entre les citoyens et l'administration se voient également accorder un rang de priorité élevé. Ils ont suggéré d'inclure plusieurs autres questions spécifiques dans divers sous-programmes et ils ont fait remarquer que les objectifs et modalités relatifs à chacun des cinq grands domaines du programme mériteraient d'être décrits plus en détail.

19. Les experts ont estimé que le programme d'administration et des finances publiques qui figurait dans le plan à moyen terme devrait être conçu de façon large et souple afin qu'il reflète les préoccupations actuelles ainsi que les défis nouveaux qui pourraient surgir au cours des années 90. Dans ce contexte, les

experts ont fait remarquer que bien que divers domaines du programme aient été examinés en détail, il faudrait laisser au Secrétariat le soin de décomposer ces domaines en plusieurs sous-programmes, selon qu'il conviendrait, en tenant compte de la nécessité d'assurer la cohérence interne entre les questions retenues et de faire en sorte que le plan serve de guide aux fins de l'action à entreprendre. On a fait observer à ce propos que les titres actuels des sous-programmes concernant l'administration et les finances publiques n'étaient pas satisfaisants et qu'il faudrait les réviser de sorte qu'ils reflètent les nouveaux objectifs et les priorités nouvelles.

20. Les experts ont estimé que la nouvelle structure proposée du plan à moyen terme représentait une amélioration. Ils ont insisté sur l'importance du rapport qui devait exister entre les divers grands domaines du programme ainsi que sur la nécessité d'assurer une collaboration plus étroite entre le programme d'administration publique et d'autres programmes sectoriels et de faire en sorte que ces programmes participent à des activités communes. Les experts ont noté que le programme concernant la planification du développement, l'administration publique, les questions financières et la gestion constituait une catégorie extrêmement large et qu'il serait peut-être plus utile d'établir une distinction entre les programmes relevant de la planification du développement, d'une part, et de l'administration et des finances publiques de l'autre. Ils ont également suggéré de modifier le titre du programme qui devrait être "Administration et finances publiques" et non "Administration publique, questions financières et gestion".

III. QUESTIONS DIVERSES

21. Les experts ont noté l'origine et les objectifs du Programme d'action spécial pour l'administration et la gestion publiques en Afrique et examiné les progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre de ce programme. Ils ont approuvé le but dans lequel le programme avait été créé et déclaré que le PNUD devait mobiliser suffisamment de ressources à cet effet. Les experts ont recommandé que le programme soit exécuté en coopération étroite avec le Programme de renforcement des capacités de gestion mis en place récemment par le PNUD et bénéficie largement des ressources mises à la disposition de celui-ci.

22. Conformément à la demande formulée par le Conseil économique et social dans la décision 1987/135, les experts ont examiné la déclaration de l'autonomie locale contenue dans le document E/C.2/1987/3, ainsi que les réponses reçues de 11 Etats Membres (ST/SG/AC.6/1989/L.5) en réponse à une note verbale du Secrétaire général datée du 19 octobre 1987. Ils ont déclaré qu'il n'était pas possible de procéder à un examen général de la déclaration étant donné le petit nombre des observations qui avaient été reçues. Ils ont donc recommandé au Secrétaire général de prier les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de présenter des observations sur la déclaration dans les meilleurs délais.

IV. OBSERVATIONS SUR LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LA NEUVIEME REUNION D'EXPERTS

23. Les débats ont porté sur un assez grand nombre de sujets et le rapport de la Réunion fournit une bonne analyse de diverses questions.

24. Les experts ont formulé plusieurs recommandations concernant des mesures à prendre aux échelons national et international. L'action à entreprendre à l'échelon national relève de la responsabilité des Etats Membres et le Conseil souhaitera peut-être appeler l'attention de ces derniers sur les recommandations pertinentes.

25. Le Secrétaire général a examiné attentivement les recommandations adressées à l'Organisation des Nations Unies. Elles sont judicieuses et reflètent effectivement les intérêts et les besoins actuels des pays en développement en matière d'administration et de finances publiques. L'application de ces recommandations contribuera sensiblement à accroître la productivité et l'efficacité de l'administration et des finances publiques dans les pays en développement.

26. A l'échelon international, les mesures recommandées devront être appliquées, du moins dans un avenir immédiat, dans le cadre des ressources dont dispose actuellement le programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques. De l'avis du Secrétaire général, il faudrait s'efforcer au maximum d'incorporer les recommandations de la Réunion touchant les mesures à prendre à l'échelon international dans un programme de travail cohérent et de longue haleine touchant l'administration et les finances publiques. Le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 fournit à cet égard le cadre le plus approprié.

27. En ce qui concerne le programme d'action spécial pour l'administration et la gestion publiques en Afrique, il faudrait que le PNUD, qui est chargé de la direction de ce programme, tienne compte pour son exécution des observations des experts. Pour ce qui est de la déclaration de l'autonomie locale, le Secrétaire général demandera aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envoyer leurs réponses à sa note verbale du 19 octobre 1987.

28. Les experts ont recommandé que la dixième Réunion d'experts soit convoquée en 1991 afin d'examiner, entre autres, les questions qui se posent actuellement en matière d'administration et de finances publiques dans les pays en développement, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des diverses recommandations formulées par la neuvième Réunion, ainsi que le programme de travail ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'administration et des finances publiques.

29. Le Secrétaire général suggère que les prochaines réunions d'experts portent principalement sur les questions qui présentent un caractère urgent dans le domaine de l'administration et des finances publiques afin de fournir aux pays en développement des orientations ponctuelles d'ordre politique et technique.

30. Sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social, le Secrétaire général a inclus une proposition, en vue du prochain examen du programme, qui aura lieu en 1991, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.